



Chardonne, le 4 juillet 2022

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Préavis n° 02/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PRÉAMBULE

L'église a été construite entre 1419 et 1421, date du clocher-chœur actuel à flèche de pierre. Celui-ci s'inscrit dans la série des clochers à flèche de pierre qui s'élèvent de Lavaux au Chablais. Elle a 600 ans et est classée monument historique d'intérêt national (note 1). Autant les paroissiens que les visiteurs d'un jour et les passionnés sont heureux d'apprécier un tel édifice. C'est une vraie plus-value, à plusieurs niveaux, pour notre commune.

Ce vénérable édifice du XV^{ème} siècle a été plusieurs fois remis en état pour pallier les effets du temps. Les infiltrations d'eau dans le clocher, la rupture du châssis des cloches, le vieillissement des parois et du plafond de l'église ont conduit à l'octroi d'un premier crédit de rénovation de 940'000.00 CHF en 1998, amendé par la suite d'un crédit complémentaire. C'est au cours de ces travaux que des investigations ont permis de mettre au jour des décors peints figuratifs originaux non remaniés. C'est un joyau de l'art pictural venu tout droit du Moyen Âge. Ces peintures datent de la construction du clocher. Elles sont dans l'état d'origine et elles ont même été épargnées par la Réforme.

Plus de 20 ans se sont écoulés et l'édifice a vraiment besoin d'être entretenu. Il faut:

- 1) Résoudre les problèmes d'humidité qui touchent les murs, le parquet et les vitraux.
- 2) Remplacer la porte de l'église qui est en très mauvais état et est irrécupérable. A noter aussi qu'historiquement il y avait un porche et que nous recommandons de le reconstruire pour protéger la nouvelle porte.

Ce projet a été initié par Mme Elise Neyroud avec pour objectif de faire construire un porche et de remplacer la porte principale. La Municipalité a mandaté le bureau

Préavis n° 02/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne

d'architectes Cristobal et Delgado. La première version du projet a été refusée par le département des monuments et sites.

Pour cette nouvelle législature la Municipalité a décidé de relancer et concrétiser ce projet avec le même bureau d'architectes et en l'élargissant à des travaux rendus nécessaires par les graves problèmes d'humidité. Ce projet, qui a à nouveau été présenté au département des monuments et sites, a été validé par ce même service.

A noter que la Municipalité de Jongny a donné son accord de principe pour une participation au financement d'un tiers du montant total des travaux.

Pour des travaux d'entretien et d'amélioration de la valeur patrimoniale de monuments classés note 1, ce qui est le cas, nous avons normalement, le droit aux subventions suivantes de la part du canton et de la confédération :

- Phase étude - 50% - Canton et 50% - Confédération
- Phase travaux - 10% - Canton et 10% - Confédération

La Municipalité considère qu'il est urgent et nécessaire de procéder à la création d'un porche, au remplacement de la porte principale et de traiter les problèmes d'humidité.

A noter également que le timing de cette remise en état est idéal en prévision des festivités qui auront lieu en 2023 pour célébrer les 600 ans de l'église.

MONTANT DU BUDGET

Le budget de l'étude et des travaux se compose comme suit :

Désignation		Montant
Travaux préparatoires	CHF	20'000.00
Architecte	CHF	64'200.00
Maçonnerie	CHF	99'200.00
Charpentier	CHF	23'100.00
Menuiserie	CHF	61'000.00
Remise en état vitraux	CHF	13'000.00
Ferblanterie	CHF	4'600.00
Traitement surfaces extérieures (peinture)	CHF	16'100.00
Crépis extérieurs	CHF	35'000.00
Peinture extérieure	CHF	25'000.00
Grillage extérieur	CHF	2'500.00
Électricien	CHF	10'000.00
Chauffage	CHF	5'000.00
Plâtrerie	CHF	14'200.00

Préavis n° 02/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne

Aménagements intérieurs	CHF	30'570.00
Géomètre	CHF	592.00
Spécialistes	CHF	9'628.00
Réserves pour divers et imprévus	CHF	41'800.00
Frais secondaires	CHF	11'800.00
Sous-total TTC de l'étude et travaux	CHF	471'190.00
Participation de la commune de Jongny (33,3%)	CHF	-157'063.00
Total TTC de l'étude et travaux à charge de Chardonne	CHF	314 127.00

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2022	2023	2024	2025 et ss
Charges d'intérêt (1%)	--	3'141.27	3'141.27	3'141.27
Amortissement		10'470.90	10'470.90	10'470.90

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 02/2022-2023 du 4 juillet 2022 relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide

Préavis n° 02/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne

1. d'autoriser la Municipalité à faire procéder aux travaux,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 314'127.00, à amortir sur trente ans, sauf mieux,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 314'127.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


F. Neyroud

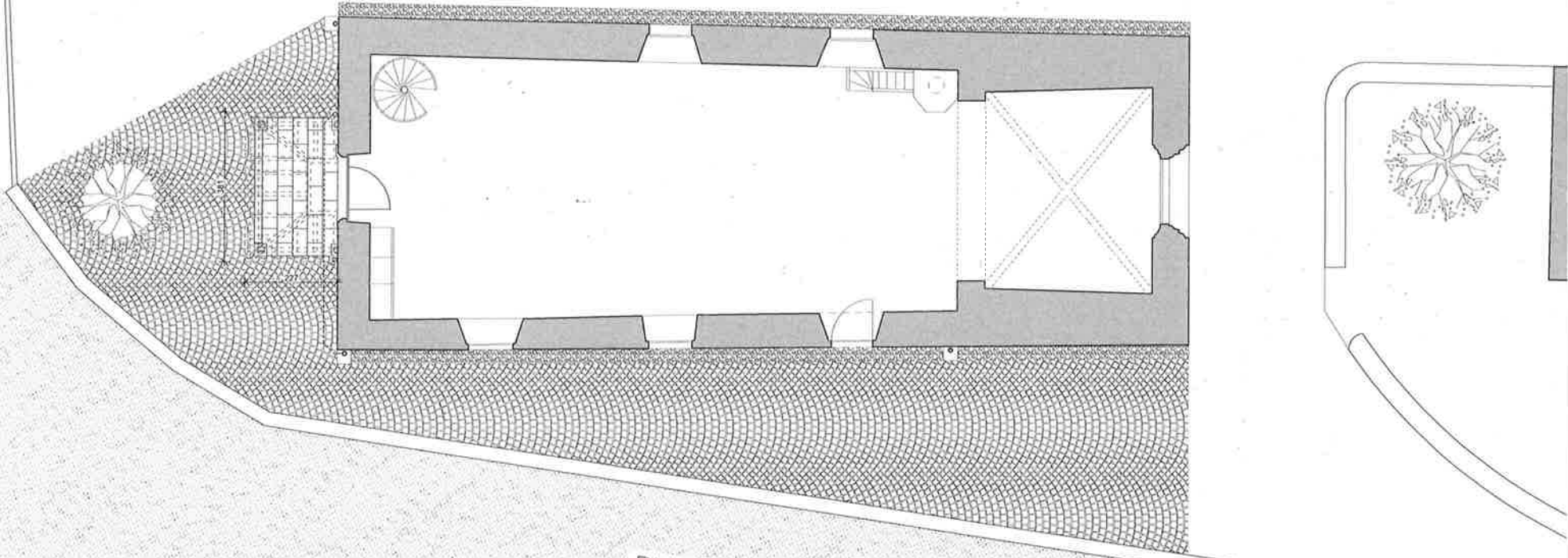



L. Hondzo

Annexes : 6 plans

Municipale déléguée : Mme Alice Reymond

PASSAGE DU TEMPLE



RUE DU VILLAGE

cristobal & delgado
ARCHITECTES
info@cristobaldelgado.ch
T. +41 (0)21 925 00 55
Rue du Clos 12
CH-1800 Vevey

101_Rez-de-chaussée

22.06.22

1:100

MR

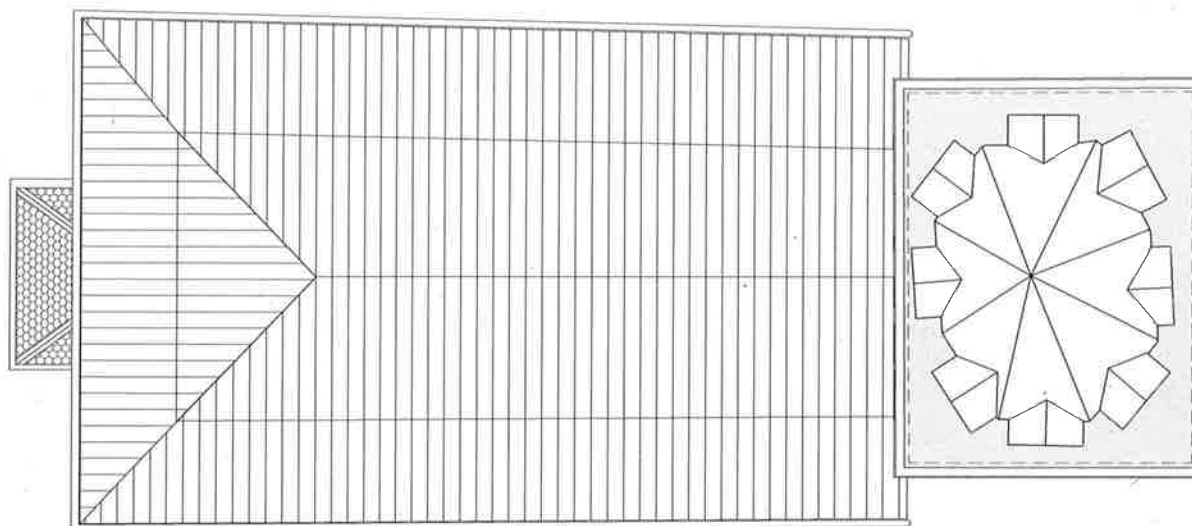
CREATION D'UN PORCHE D'ENTREE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE CHARDONNE

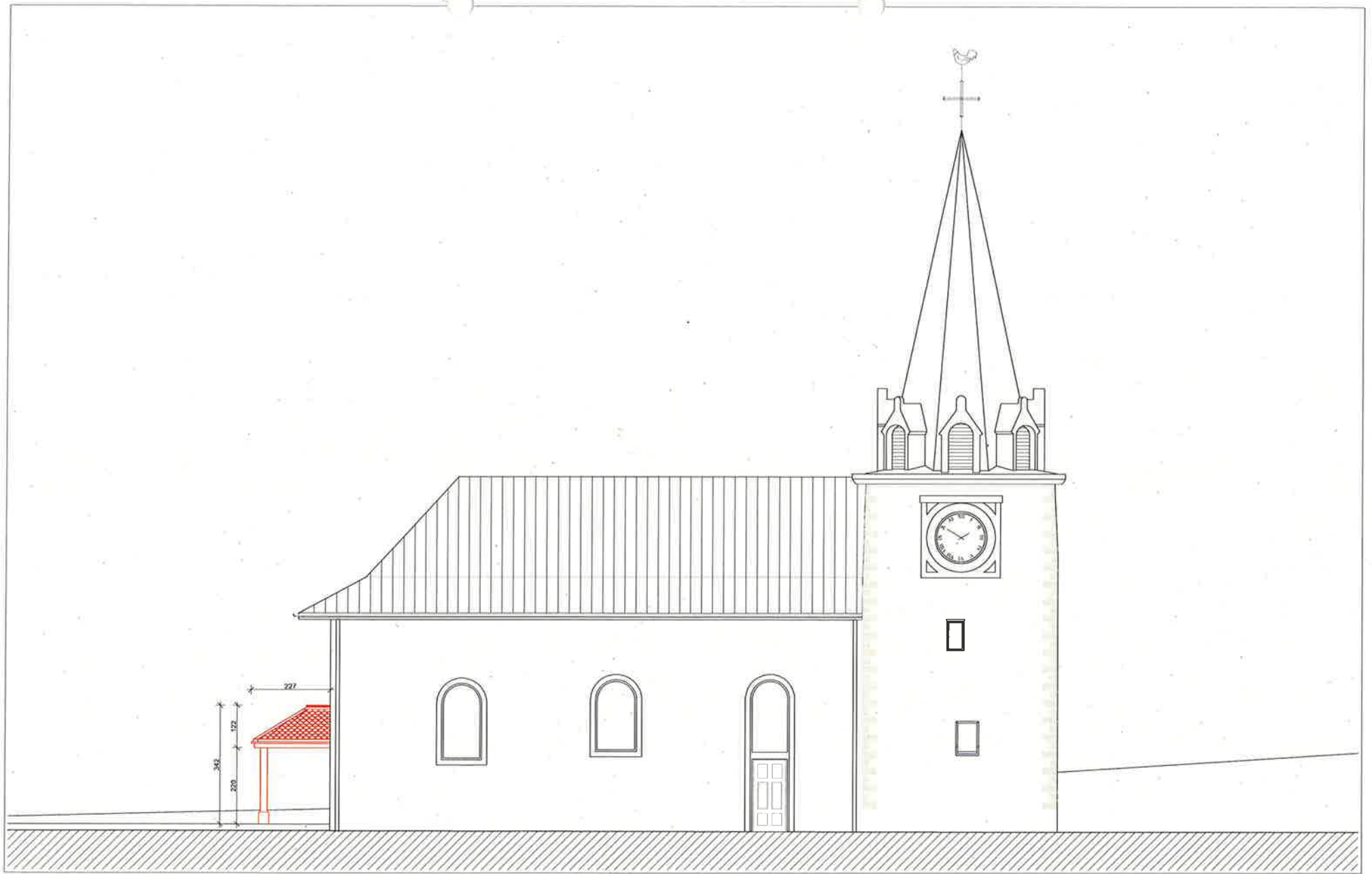
PASSAGE DU TEMPLE CHARDONNE 1803

21.376

TOUTES LES DIMENSIONS SONT COTEES FINIES. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES SUR PLACE.

8/11/2022 10:30:00 - BP_Village_Batiment_Architectural_23_21_01_TEMPLE_CHARDONNE






cristobal & delgado
 ARCHITECTES
 info@cristobaldelgado.ch
 T. +41 (0)21 925 00 55
 Rue du Clos 12
 CH-1800 Vevey

201_Façade sud

1:100

CREATION D'UN PORCHE D'ENTREE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE
 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE CHARDONNE

PASSAGE DU TEMPLE CHARDONNE 1803

22.06.22

MR

21.376

